



## Modalités de l'auto école abusive, que faire ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je vous envoie ce message pour obtenir l'aide.

J'étais inscrit dans une auto école( Cyrine auto école, villiers le bel 95), j'ai obtenu mon code ensuite on m'a fait ajouté 70 heures avant qu'il me présente à l'examen et malheureusement j'ai raté l'examen. Biensur c'est la magouille, l'inspecteur est leur complice. Ensuite on m'a fait ajouté encore 20 h avec la promesse qu'ils vont me représenter à l'examen rapidement. Chaque fois à la fin d'heure, je leur demande la date ils disaient que j'ai pas le niveau et dois encore ajouter des heures sans savoir la date. J'étais pas d'accord avec eux, donc j'ai récupéré mon dossier. On m'a demandé d'écrire une lettre en disant que je récupère mon dossier après avoir passé l'examen et puis on m'a donné mon dossier. En tout je suis resté chez eux environ plus 1 ans après l'obtention de mon code.

J'ai payé environ 4000 euros. Je l'ai payé par chèque. Je voulais préciser, pendant la conduite, les moniteurs font tout pour provoquer l'erreur ( en tournant, ils accélèrent, en appuyant l'embrayage). J'en avais marre, donc j'ai récupéré mon dossier.

Etant que mon code est valable jusqu'à juin 2011. J'ai trouvé une autre école ( CER, Dept 92) où je conduis actuellement. Je me suis inscrit ici et ai signé mon contrat en 15 avril 2010. J'ai payé frais de dossier de transfert.

Sur ce contrat c'est marqué : Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 6 mois à compter de la date de signature. Passée cette échéance, le contrat devra être renégocié.

Ici c'est pareil l'argent argent..J'ai conduit 23 heures avec différent moniteurs. Les moniteurs m'ont dit j'ai le niveau de passer l'examen. D'abord ils disaient fin juin, début juillet, fin août sans me présenter à l'examen. LE jour j'ai demandé la date, ils disaient examen blanc pour faire un point. Après l'examen blanc, le résultat n'est pas très positive et je dois ajouter encore des heures donc je viens d'ajouter encore 3 heures. Et j'ai vu le responsable d'auto école.. pareil j'ai pas le niveau et le moniteur qui décide pourtant j'ai même conduit avec ce responsable qui a dit que c'est jouable fin août. Bref ici j'ai payé environ 1300 euros.

Je suis un jeune travailleur, a besoin de permis pour le travail et qui vis en france depuis peu de temps et qui ne parle pas très bien la langue. Aujourd'hui, je ne sais quoi faire et complètement perdu. C'est une grosse somme pour moi 5300 euros. On m'a conseillé de votre site, pour avoir les conseils juridique et la démarche à suivre

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Sur ce contrat c'est marqué : Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 6 mois à compter de la date de signature. Passée cette échéance, le contrat devra être renégocié.

Ici c'est pareil l'argent argent..J'ai conduit 23 heures avec différent moniteurs. Les moniteurs m'ont dit j'ai le niveau de passer l'examen. D'abord ils disaient fin juin, début juillet, fin août sans me présenter à l'examen. LE jour j'ai demandé la date, ils disaient examen blanc pour faire un point. Après l'examen blanc, le résultat n'est pas très positive et je dois ajouter encore des heures donc je viens d'ajouter encore 3 heures. Et j'ai vu le responsable d'auto école.. pareil j'ai pas le niveau et le moniteur qui décide pourtant j'ai même conduit avec ce responsable qui a dit que c'est jouable fin août. Bref ici j'ai payé environ 1300 euros.

Je suis un jeune travailleur, a besoin de permis pour le travail et qui vis en france depuis peu de temps et qui ne parle pas très bien la langue. Aujourd'hui, je ne sais quoi faire et complètement perdu. C'est une grosse somme pour moi 5300 euros. On m'a conseillé de votre site, pour avoir les conseils juridique et la démarche à suivre

Je comprends pas bien, que désirez vous obtenir?

En effet, qu'une auto-école essaie de vous "arnaquer", c'est presque monnaie courante, mais deux auto-écoles à la suite, cela induit l'idée que vous n'avez peut pas effectivement le niveau pour passer le permis de conduire avec succès.

D'autant que cet élément joue contre vous en cas d'action judiciaire puisque l'auto-école va chercher à démontrer que vous n'avez pas le niveau et cela abonde dans leur sens.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

Ils profitent que le fait que je ne suis pas francophone et ne sais pas arguer.

J'ai changé l'auto école c'est parce que c'est une arnaque parfaite qui font l'équipe avec les inspecteurs. Et je voulais avoir mon permis pour mon boulot.

Je sais que j'ai le niveau, les moniteurs disaient eux même. C'est pourquoi ils m'ont dit qu'ils allaient présenter à l'examen à tel date. Mais ce n'est pas le cas, soit ils donnent ma place à quel qu'un d'autre ou essaient d'ajouter les heures pour l'argent. Donc ils utilisent le mot que j'ai pas le niveau. C'est injuste. c'est pourquoi je voulais prendre les action juridiquement contre eux.

Selon le contrat que j'ai signé ( voir dans mon mail précédent), ils doivent me présenter dans un délai maximale de 6 mois ..donc j'aimerais bien savoir si ce n'est pas le cas, est ce que je faire quel que choses juridiquement pour obtenir ma place ? ou bien être remboursé la somme que j'ai payé ?

Si possible, j'aimerais bien faire la même choses contre mon ancienne auto école...

Merci par avance !!!

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Ils profitent que le fait que je ne suis pas francophone et ne sais pas arguer.

J'ai changé l'auto école c'est parce que c'est une arnaque parfaite qui font l'équipe avec les inspecteurs. Et je voulais avoir mon permis pour mon boulot.

Je comprends bien et ce ne serait pas la première fois, mais tout ceci ne peut guère être prouvé dans votre cas, et c'est précisément ce point qui pose problème.

Selon le contrat que j'ai signé ( voir dans mon mail précédent), ils doivent me présenter dans un délai maximale de 6 mois ..donc j'aimerais bien savoir si ce n'est pas le cas, est ce que je faire quel que choses juridiquement pour obtenir ma place ?

Un remboursement certainement pas mais effectivement, il est possible de contraindre l'auto-école à exécuter sa part du contrat en vous présentant au permis, ou bien à vous devoir des dommages et intérêts. Mais vous devez bien récolter toutes les preuves possibles et imaginables tendant à démontrer vos dires: Propos de votre auto-école affirmant que vous avez le niveau, et les éventuelles rapports occultes entre le moniteur et l'inspecteur.

Très cordialement.